

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | SUPER THIN™ |
| Autres moyens d'identification | Aucune. |
| Usage recommandé | Non disponible. |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabricant | |
| Nom de la société | CETCO, an MTI Company |
| Adresse | 2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192 États-Unis |
| Téléphone | Information générale 800 527-9948 |
| Site Web | http://www.cetco.com/ |
| Courriel | safetydata@mineralstech.com |
| Numéro de téléphone d'urgence | No de téléphone d'urgence 1.866.519.4752/1 760 476 3962 |
| Fournisseur | Non disponible. |

2. Identification des dangers

| | |
|---------------------------------------|--|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers environnementaux | Non classé. |
| Éléments d'étiquetage | |
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Se laver les mains après utilisation. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. Éliminer le contenu/réceptacle (conformément à la réglementation pertinente). |
| Autres dangers | Le produit peut être glissant quand il est humide |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont sous les limites de divulgation requises.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

M : Facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

TBP : substance toxique bioaccumulable persistante.

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial. No : Une/des limite(s) d'exposition en milieu de travail en vertu des dispositions communautaires a/ont été attribuée(s) à cette substance.

Remarques sur la composition Le texte complet de toutes les phrases R et H est présenté à la section 16.

4. Premiers soins

Inhalation Déplacer à l'air libre. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

| | |
|---|---|
| Contact avec la peau | Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. |
| Contact avec les yeux | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. |
| Ingestion | Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Traiter de manière symptomatique. |
| Informations générales | En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Poudre chimique, CO2, pulvérisation d'eau ou mousse ordinaire. Utiliser tout moyen convenant aux incendies environnants. |
| Agents extincteurs inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Pas de risque d'incendie. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Le produit forme des surfaces lisses et glissantes sur le sol, ce qui présente un risque d'accident. Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Éteindre toutes les flammes à proximité. Déversements importants : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Absorber le déversement accidentel avec un matériau inerte (par exemple du sable sec ou de la terre sèche), et le placer dans un conteneur à déchets chimiques. |
| Précautions relatives à l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. |

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Utiliser cette substance sous ventilation adéquate. Assurer une ventilation efficace. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. La congélation modifiera la condition physique mais n'endommagera pas le produit. Dégeler et mélanger avant l'usage.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Une ventilation générale adéquate doit permettre de surveiller les niveaux des composés présents dans l'air. L'aération doit enlever et empêcher efficacement l'accumulation de toutes vapeurs/brumes/émanations/poussières créées lors de la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Une douche oculaire est recommandée.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques. Porter des gants de protection. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés. Habituellement non requis.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Porter des gants de protection.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés. Si l'aération n'est pas suffisante pour prévenir de manière efficace l'accumulation d'aérosols ou de brumes, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être assurée.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Clair.

État physique

Liquide.

Forme

Liquide. Solution aqueuse.

Couleur

Jaune clair.

Odeur

Léger

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

6 - 9

Point de fusion et point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair

Non disponible.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur 2.3 kPa @20°C

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Miscible à l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 0.92 g/cm³ estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Pourcentage de matières volatiles 60.04 % estimation

Densité 1.27

COV 1.1 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Ne se produit pas.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Aux températures de décomposition thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Produit | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|---------|----------------------|
| SUPER THIN™ <u>Aiguë</u> Cutané DL50 | Rat | 100000 mg/kg |

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

| | |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Aucun(e) connu(e). |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. |
| Sensibilisation cutanée | Aucun(e) connu(e). On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Non mutagène dans le test AMES. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. |
| Cancérogénicité | La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. N'apparaît pas sur les listes ACGIH, IARC, NIOSH, NTP ou OSHA. |
| Toxicité pour la reproduction | Non classé. On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Non classé. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. |
| Danger par aspiration | Pas un danger par aspiration. La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. |
| Effets chroniques | Non présumé dangereux selon les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive. |
| Autres informations | Ce produit n'est associé à aucun effet néfaste connu pour la santé humaine. |

12. Données écologiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement. On ne pense pas que ce produit produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. |
| Persistance et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. |
| Potentiel de bioaccumulation | |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et les transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |

| | |
|--|---|
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). Sans objet. |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Règlement (CE) no 453/2010 modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| Taiwan | Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

| | |
|----------------------------|--|
| Date de publication | 26-Septembre-2018 |
| Date de la révision | 26-Septembre-2018 |
| Version n° | 13 |
| Autres informations | Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA. |
| Références | <p>ACGIH ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition EPA : Base de données AQUIRE HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle Lignes directrices du SGH de la JClA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012 JIS Z 7252:2014 Classification des produits chimiques basée sur le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) » JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS) GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales. GOST 31340-2013 - Étiquetage des produits chimiques. Exigences générales. GOST 32419-2013 Classification des produits chimiques. Exigences générales. GOST 32424-2013 Classification de produits chimiques pour les dangers pour l'environnement. Principes généraux. GOST 12.1.007-76 - Système de normes de sécurité au travail. Substances nocives. Classification et exigences générales en matière de sécurité. GOST 12.1.044-89. Système de normes de sécurité au travail. Dangers d'incendie et d'explosion de substances et de matières. Nomenclature de substances et de matières. Nomenclature d'indices et leurs méthodes de détermination. GOST 19433-88. Marchandises dangereuses. Classification et marques. GOST 12.1.004-91. Système de normes de sécurité au travail. Sécurité incendie. Exigences générales. GOST 32425-2013 Classification des dangers pour l'environnement de mélanges. GOST 32423-2013 Classification des dangers pour la santé de mélanges.</p> |

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution, de mise à disposition, d'utilisation et d'élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour la précision, la fiabilité ou la complétude de son emploi, et ne formule pas explicitement semblable déclaration ou garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier l'adéquation et la complétude de ces informations pour chaque usage particulier.

Produits tiers : dans la mesure où des produits qui n'ont pas été fabriqués ou fournis par ce fabricant sont utilisés en combinaison avec ce produit ou en remplacement de celui-ci, il incombe au client de se procurer, auprès du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et les autres propriétés relatives à ces produits et à tout autre produit ainsi que toutes les informations nécessaires pertinentes. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas d'utilisation de ce produit en combinaison avec des produits d'autres fournisseurs. qualité. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. CETCO, an MTI Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition / renseignements sur les ingrédients : Exemptions de divulgation
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données toxicologiques : Données toxicologiques
GHS: Classification